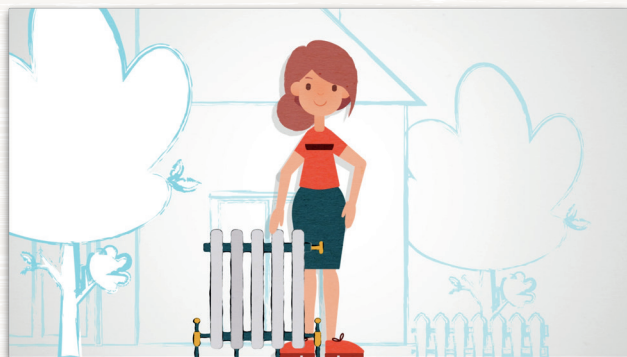


Comment ça marche ?

En créant votre compte "annonceur"
sur le site de Smédar-Troc,
déposez une annonce détaillée
et agrémentée de photos,
disponible ensuite aux particuliers
et à d'autres professionnels de la région.



En créant un compte "visiteur",
vous avez la possibilité d'entrer en contact
avec une entreprise qui propose un don.

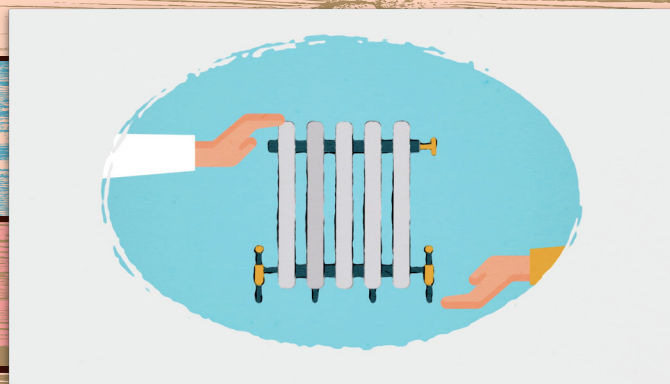


Recommandations

Les conditions générales d'utilisation
sont disponibles sur le site.

Cette plateforme numérique reposant uniquement
sur le don, aucune transaction financière
n'est autorisée.

En cas de réutilisation d'un matériau dit de "gros
œuvre", merci de consulter votre assureur.



Contact

Smédar - Siège

Direction de la communication
40 boulevard de Stalingrad - CS 90 213
76121 GRAND QUEVILLY CEDEX

www.smedar.fr

Imprimé sur papier certifié PEFC



Smédar-troc

Professionnels du bâtiment
ne jetez plus !



DONNEZ



troc.smedar.fr

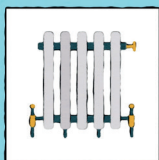
Plateforme numérique de dons
et d'échanges de matériaux



Vous êtes
un professionnel
du bâtiment



Smédar-Troc, c'est une nouvelle solution gratuite, économique et éco-responsable pour faire don de vos surplus d'outillages et de matériaux en fin de prestation.



Qui est concerné ?

- Toutes les entreprises du BTP localisées sur le périmètre du Smédar, ou sur des communes périphériques, dans un rayon de 100 km,
- Entrepreneurs et artisans dans les domaines des travaux et du bricolage,
- Designers, artistes plasticiens,
- Les compagnies de spectacle vivant pour la réalisation de décors,
- Les particuliers, qui peuvent réaliser eux-mêmes des travaux chez eux.

Smédar-Troc, qu'est-ce que c'est ?

C'est un site Internet qui publie des annonces de dons de matériaux et d'outils utilisés sur les chantiers de BTP.

L'objectif de cette interface est de réduire la production des déchets en favorisant le réemploi et la réutilisation.

Rendez-vous sur

troc.smedar.fr

SMÉDAR-troc



Smédar-Troc, permet d'acquérir et de donner, sans transactions financières, des matériaux encore utilisables, qui, sans cette interface, seraient voués à la destruction.



Pourquoi ?

Le secteur du BTP est le plus gros producteur de déchets en France. Plus de 200 millions de tonnes de déchets de chantier sont jetées chaque année.

Professionnels du bâtiment,
NE JETEZ PLUS,
donnez !



La loi sur la transition énergétique de 2015 a fixé comme objectif de recycler 70% des déchets du BTP en 2020.

Les entreprises du BTP ont l'obligation de trier leurs déchets.

Force est de constater que certains matériaux ou outils pourraient être réparés, réutilisés et servir à d'autres.

Cette incitation au réemploi et à la réutilisation des déchets s'inscrit complètement dans la loi "économie circulaire" votée en janvier 2020.